



Enlever les droits d'un pere etranger sans papiers

Par **lora**, le **23/05/2012** à **09:01**

Bonjour,

J'ai un enfant naturel d'un père étranger sans papiers qui a reconnu son fils après sa naissance. On a jamais vécu ensemble et l'enfant porte mon nom. Mon ex a été en prison pour plusieurs vols il y a trois ans.

Je pense qu'il a reconnu mon fils juste pour avoir ses papiers pour rester en France. Je voudrais savoir si je peux enlever ses droits de père?

En vous remerciant pour vos réponses par avance.

Par **amajuris**, le **23/05/2012** à **11:02**

bjr,

si il est vraiment le père et qu'il a reconnu son enfant sa paternité lui est acquise. pour lui enlever ses droit de père, c'est à dire essentiellement l'autorité parentale il faut entamer une action devant le tribunal de grande instance mais il faut des arguments en particulier il faut que le comportement du parent mette en danger la sécurité, la santé ou la moralité de l'enfant (alcool, drogues, violences, mauvais traitement, défaut de soins).
cdt

Par **lora**, le **23/05/2012** à **13:26**

Merci de votre réponse. Oui, mon ex est le père officiel de mon fils. Mon ex. Vie en France sans papiers, il était plusieurs fois en prison et aussi en garde à vue.....donc, j'ai peur que un jour il pourra enlever mon fils et partir à l'étranger. Est-ce que c'est suffisant comme l'argument?

Par **amajuris**, le **23/05/2012 à 13:29**

non pas vraiment il faut pour lui enlever ses droits de père qu'il y ait un danger avéré pour cet enfant.

Par **lora**, le **23/05/2012 à 14:05**

Ok merci, mais a-t-il le droit de rajouter son nom à mon fils sans mon accord?

Par **lora**, le **23/05/2012 à 14:12**

Il veut voir son fils chaque week-end et la moitié de vacances, si je ne peux pas lui enlever ses droits, sera-t-il possible de demander au juge pour qu'il ait seulement un droit de visite en ma présence ?